

L'an deux mille seize, le sept juillet, le Conseil Municipal de la Commune de LA FLACHERE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Brigitte SORREL, Maire.

PRESENTS : MOREAU, SOUTON, SORREL, DUFAYARD, PELLOUX, LOCATELLI, ARRIBERT, ROCHAS

ABSENTS : REYMOND,

Madame SOUTON a été élue secrétaire.

Mme Le Maire informe l'assemblée que deux points ont été rajoutés à l'ordre du jour :

- Demande de subvention de l'ACCA
- Demande de subvention de l'Outil en main

Compte-rendu du Conseil Municipal du 7 Juillet 2016

APPROBATION DES COMPTES-RENDUS

Le compte rendu du 9 juin 2016 a été approuvé à l'unanimité.

ACCA

Mme Le Maire commente le courrier reçu concernant une demande de subvention pour la mise en place d'une signalétique à l'entrée des chemins forestiers sur notre commune ; afin d'informer les chasseurs/promeneurs et autres usagers. Cette signalétique aura pour but de signaler les zones où la chasse est autorisée.

Une réponse sera faite dans ce sens avec une demande de ne laisser cette signalétique qu'en période de chasse.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, il est accordé une subvention de 300€ à l'ACCA.

L'OUTIL EN MAINS

Mme Le Maire informe l'assemblée sur la demande reçue de cette association, retraçant notamment les dépenses/recettes. Jusqu'à présent, la commune ne participait pas directement du fait de la mise à disposition de la salle de l'ancienne cure. Compte tenu du fait que cette association a changé de local, elle supporte des frais supplémentaires.

L'assemblée à l'unanimité décide d'allouer une subvention de 500€. Un courrier confirmera cette décision.

PLAN DE FINANCEMENT PARKING ENTREE SUD

Mme Le Maire fait part à l'assemblée de l'avancement du projet dont le coût total prévisionnel s'élève à 64 318€ HT.

Elle présente le plan de financement prévisionnel :

- Subvention du territoire 50% :	32 159€
- DETR 20%:	12 863€
= Autofinancement 30% :	<u>19 295€</u>
	64 318€

L'assemblée charge Mme Le Maire d'effectuer les démarches nécessaires. Par ailleurs, les membres présents autorisent Mme Le Maire d'effectuer les demandes nécessaires en vue d'obtenir une aide parlementaire complémentaire pour le présent projet.

PLAN DE FINANCEMENT DE LA CURE

Mme Le Maire présente à l'assemblée le projet de réaménagement de la cure en salle multi activités (RAM ; Bibliothèque ; Réunion ; etc...) et de deux logements dont le coût estimatif s'élève à environ 425 000€.

Après débat, Mme Le Maire est autorisée à effectuer les démarches nécessaires auprès du Territoire, du Département,

de la CCPG, de l'agence de l'eau ainsi qu'une aide parlementaire.

Par ailleurs, les membres présents autorisent également Mme le Maire à faire les démarches nécessaires pour une demande de prêt auprès de la caisse d'épargne suivant un taux de 1,65% (selon proposition reçue) pour une durée de 25 ans à taux fixe et pour un montant de 350 000€.